



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Représentation en France de la Commission européenne lance le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer un réseau de conférenciers qualifiés sur l'Union européenne en France. Les candidats retenus rejoindront un réseau de personnes disponibles et compétentes pour intervenir sur des thèmes d'actualité européenne et stimuler le débat public sur l'Europe.

« *TEAM EUROPE* » est un réseau de conférenciers mis en place par la Commission européenne dans différents États membres de l'Union européenne. Il est constitué d'experts indépendants, sélectionnés par les Représentations de la Commission européenne, spécialisés à la fois dans les questions européennes et les techniques de communication innovantes, indépendants et capables de pédagogie sur les sujets traités.

Dans un contexte politique où, un an et demi avant les élections européennes, la question européenne est au centre du jeu politique français, la Représentation en France de la Commission européenne souhaite **amplifier son effort d'information sur le fonctionnement de l'Union européenne, d'une part, et de communication** autour des politiques européennes et de leur **impact concret** en France, d'autre part.

En conséquence, la Représentation met en place son réseau *TEAM EUROPE* au 1^{er} trimestre 2018.

Afin d'assurer une meilleure synergie entre les différentes composantes du réseau Europe Direct (Centres d'information Europe Direct et Centres de documentation européenne), les membres du *TEAM EUROPE* seront organisés en pôles régionaux et veilleront à maximiser les synergies avec l'ensemble du réseau. Ils rapporteront à un point de référence qui favorisera l'inclusion des membres du *TEAM EUROPE* dans les réseaux européens en France.

Les candidats trouveront en annexe 4 (liste de candidature) les compétences requises, les modalités de mise en œuvre de la sélection, ainsi que la procédure pour postuler.

Les institutions européennes appliquent une politique d'égalité des chances et acceptent les candidatures sans discrimination. Les candidats doivent toutefois être ressortissants d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un des pays en voie d'adhésion.

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Les membres du réseau sont choisis sur la base de :

- leurs capacités de communication (conférences, médias, réseaux sociaux, etc.) y compris leur capacité à développer une **communication innovante**;
- leur adhésion à l'idée européenne;
- leurs connaissances incontestables de la construction communautaire, du fonctionnement de l'UE et des réalités européennes;
- leur appropriation, étayée par un parcours universitaire, d'un ou de plusieurs domaines de spécialités, en rapport avec les politiques européennes et leur actualité;
- leur autonomie et leur indépendance vis-à-vis des réseaux de communication politique;
- leur aptitude à communiquer vers les publics concernés, prouvée par une expérience dans ce domaine;
- leurs connaissances linguistiques et compétences informatiques¹.

2. TÂCHES

De par leur expérience professionnelle et leurs compétences, les membres du *TEAM EUROPE* sont capables de faire le lien entre les politiques européennes et leur implication nationale et locale.

Pédagogues et dotés de solides connaissances des politiques communautaires et du fonctionnement des institutions de l'UE, ils s'engagent à apporter au public une information équilibrée et loyale permettant aux citoyens de connaître les éléments du débat afin de faire des choix libres et responsables.

Rôlés à la prise de parole en public, les membres du réseau *TEAM EUROPE* participent et interviennent en fonction de leurs domaines de

¹ Afin de faciliter l'accès et le contact des membres avec les services centraux de la DG Communication et les membres du *TEAM EUROPE* d'autres États membres de l'Union européenne, la maîtrise de l'anglais est nécessaire. L'utilisation des outils informatiques usuels doit, en outre, être maîtrisée pour permettre au conférencier l'utilisation régulière de l'intranet EUROPE DIRECT et d'outils de travail mis à disposition du conférencier.

spécialité dans des **débats ou conférences, émissions radio/TV, panels, ateliers, sessions de formation**, etc. Ils peuvent également être amenés à rédiger des dossiers de fond qui seront mis à disposition de l'entière du réseau Europe direct, ou participer à des groupes de travail thématiques.

Bien que travaillant en étroite coopération avec la Commission, **ils ne sont pas considérés comme des porte-parole officiels de la Commission**. Ce sont des orateurs indépendants agissant à titre personnel. Ils doivent cependant toujours s'efforcer d'interpréter loyalement les positions de la Commission.

En outre, ils disposent d'un réseau suffisant dans leur région pour être identifiés localement comme experts et ainsi susciter pro-activement des demandes d'interventions sur l'Union européenne, sans attendre des demandes provenant de la Représentation, de Centres d'information Europe direct ou des Centres de documentation européenne.

3. PUBLICS CIBLES

La Représentation, dans ses bureaux de Paris et de Marseille, s'attache à répondre à un maximum de sollicitations d'interventions publiques, mais ne peut répondre à toutes. Le constat est le même pour les Centres d'information Europe direct présents sur le territoire français.

Afin d'expliquer l'Europe au plus près de ceux qui se sentent éloignés ou peu concernés par son projet politique, la Représentation souhaite orienter les interventions des *TEAM EUROPE* en priorité vers un **public rural ou péri-urbain**.

4. OBLIGATIONS DES MEMBRES DU TEAM EUROPE

Remontée d'informations

Les membres du *TEAM EUROPE* écoutent et recueillent les questions et les préoccupations des citoyens lors de leurs interventions publiques et en font rapport régulièrement à la Représentation.

Ceux-ci doivent, en outre, remettre un rapport d'activité annuel.

La Commission pourra également lancer des demandes de retour d'information ou d'évaluation chaque fois qu'elle l'estimera opportun.

La participation à ces rapports, obligatoire, conditionnera, entre autres, le maintien de l'appartenance au réseau *TEAM EUROPE*.

Coopération étroite avec les Centres d'information Europe Direct

Les membres du *TEAM EUROPE* coopèrent étroitement avec les Centres d'information Europe Direct de leur région – et d'autres – pour assister ces derniers dans leurs activités de communication et de pédagogie.

5. SOUTIEN FOURNI PAR LA COMMISSION

La Direction générale de la communication et la Représentation en France de la Commission européenne mettent différentes sources d'information à disposition des membres du *TEAM EUROPE*. Des compétences informatiques de base sont nécessaires pour accéder à ces ressources.

Des réunions et formations sont organisées en France ou à Bruxelles sur différentes thématiques d'actualité. Les membres du *TEAM EUROPE* qui le souhaitent peuvent être invités à rejoindre les groupes de travail des Centres d'information Europe Direct.

La promotion du réseau *TEAM EUROPE* est assurée par les Représentations via leurs sites internet et par la DG Communication sur le site Europa.

6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le fait de répondre à un appel à candidature implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel telles que le nom, l'adresse et le curriculum vitae. Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les questions posées et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires à l'évaluation de votre demande. Elles seront traitées uniquement à cette fin par le chef de la Représentation en France de la Commission européenne.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous reporter à la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée ci-jointe (annexe 1).

7. RÉMUNÉRATION & REMBOURSEMENT DE FRAIS

Par principe, les membres du réseau *TEAM EUROPE* sont vivement encouragés à ne pas accepter d'honoraires ou tout autre type de rétribution en contrepartie de leur intervention et, de ce fait, à ne pas facturer leur participation. Dans certains cas, **en particulier pour les interventions en milieu rural ou péri-urbain**, ils peuvent en revanche convenir d'un remboursement de leurs frais courants avec leur point de référence, à concurrence d'un maximum de 150 € par intervention.

8. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA LETTRE D'ENTENTE

La lettre d'entente est signée pour un an.

Chaque année, la Représentation évaluera la participation de chaque membre du *TEAM EUROPE* au regard des résultats effectifs de celui-ci en vue du renouvellement du réseau. L'une ou l'autre partie peut volontairement renoncer à cette entente à tout moment par écrit. Toute résiliation libérera les parties de tous les droits et devoirs établis dans la lettre d'entente ci jointe (annexe 2).

9. MODALITÉS DE SÉLECTION²

La Représentation de la Commission européenne procédera à la sélection des candidats, après analyse de leur *curriculum vitae*, de leur motivation et, si nécessaire, d'un entretien. Dans sa sélection, la Représentation veillera à constituer un réseau (d'une quarantaine de membres) diversifié et représentatif, ainsi qu'une répartition géographique adéquate des membres du *TEAM EUROPE* sur le territoire. Chaque candidat sera tenu informé personnellement par e-mail des suites données à son dossier de candidature. Ci-jointe le modèle de la grille d'évaluation (annexe 3).

Le dossier de candidature sera constitué des documents suivants:

- **la liste de candidature remplie ci-jointe (annexe 4)**
- **une lettre de motivation exposant, pour la région d'intervention principale du candidat, une brève analyse des besoins d'information du territoire, surtout en ce qui concerne les zones rurales et péri-urbaines,**
- **un CV,**
- **une lettre de recommandation exposant les capacités de communication du candidat.**

L'envoi du dossier de candidature doit se faire exclusivement par voie électronique à cette adresse : comm-rep-par-communication@ec.europa.eu

La date limite d'envoi de la candidature est fixée au 23 mars 2018.

² Cf. grille d'évaluation en annexe (annexe 3).